

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
ANALYSE DES ÉCARTS - SERVICES ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES
CAUSE TARIFAIRE 2005

ADMINISTRATION

Montants facturés par Enbridge Inc. (voir GI-4, document 7.3)	307.2
Implantation en avril 2002 d'un nouveau système comptable uniforme dans toutes les sociétés affiliées à Enbridge Inc.	
- Support d'Enbridge Inc.	101.6
- Coût d'utilisation du système d'Enbridge Commercial Services	100.6
Diminution des montants facturés par Enbridge Gas Distribution Inc suite au transfert de certains services à Enbridge Inc.	<u>(51.5)</u>
	<u>457.9</u>

FACTURATIONService de facturation

Suite à l'application du "Affiliate Relationship Code For Utilities" en 2000, le coût du service de facturation est passé de 139.2 à 305.1 (Voir requête 3430-99, GI-4, document 6, page 4 de 12, question 9).	165.9
Depuis 2000, le coût par facture est demeuré inchangé et l'augmentation est entièrement occasionnée par l'augmentation du nombre de clients	81.3

C.I.S.

Ce système de facturation entré en fonction graduellement au cours de l'année 2000 a été approuvé par la Régie dans la décision D-2000-48. Puisque le système a été implanté graduellement au cours de l'année, la charge de 2000 au montant de 185 700\$ ne reflétait donc pas une pleine année. Par exemple, pour l'année témoin 2001 Gazifère a été facturé pour une pleine année à un montant de 256 000\$, soit 185 700\$ plus 70 300\$. Gazifère a absorbé la différence de 70 300\$ pour les années subséquentes à l'année 2000. (voir décision D-2000-48 pages 23 et 24). Depuis 2000, le coût d'utilisation du système a augmenté d'environ 3,5% par année pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation de la clientèle. Le coût de CIS prévu pour 2005 a déjà été présenté à la Régie dans la cause tarifaire 2000 (voir requête 3430-99, GI-14, document 6.17, page 3 de 4, colonne année 2005).	<u>300.0</u>
	<u>547.2</u>

INFORMATIQUE

Suite à un problème technique en 1999 Enbridge Gas Distribution Inc n'a pu facturé Gazifère pour l'utilisation de l'unité centrale de traitement (CPU). Le montant de 51.8 en 1999 ne reflète donc pas le coût total pour le CPU.	72.4
Augmentation due à l'application du "Affiliate Relationships Code for Gas Utilities" et à l'augmentation du nombre d'équipements informatiques.	<u>58.8</u>
	<u>131.2</u>

SERVICE DES VENTES - RÉGION DE L'EST

Service de gestion des contrats des clients à grand débit, des contrats d'achat-revente et des contrats en service de livraison.	<u>26.5</u>
--	-------------